

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2013

L'An deux mille treize, le 18 novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de son Maire Monsieur Pierre TRAPIER.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 novembre 2013.

PRESENTS : P.TRAPIER, R.RINALDI, M.BORDE, C.CAMPAGNE, J.M.BOCHATON, M.GUILLERMIN, G.LAURENT-BOURGE, S.AUGIER-COLOMB, G.MERLAND, S.MOURZELAS P.GARCIA, A.CHAABI, H.HELRY, G.SAGNARD, T.LECOMTE, N.ROUSSIER, C.ILLY, M.F.MUHIEDDINE, A.ZACCARON, G.GIRARD, S.TAULEIGNE, A.SARRION.

POUVOIRS : J.COURIOL-VIGNE à P. GARCIA, H.GRANJON à R. RINALDI, C.ABONNENC à S. MOURZELAS, CH.BENOIT à P. TRAPIER, S.BROT à G.GIRARD, PH.MILLOT à A.SARRION, A.BERNE à S.TAULEIGNE.

-x-x-x-

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 14 octobre 2013 est approuvé.

1) DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET PRINCIPAL (rapporteur : P. TRAPIER).

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision modificative présentée, portant reprise des résultats suite à la liquidation du syndicat de services *Valence Major* (+ 710 822.85 € en fonctionnement et – 169 647.09 € en Investissement).

2) CA VALENCE ROMANS SUD RHONE-ALPES – ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL (rapporteur : J.M. BOCHATON).

Sont déclarés élus par 23 voix pour (6 votes blancs) et pour la période allant du 1^{er} janvier 2014 jusqu'au renouvellement des conseils municipaux : Messieurs TRAPIER, RINALDI, BOCHATON et LAURENT-BOURGE.

3) MUTUALISATION DU SERVICE DES ARCHIVES – APPROBATION DU REGLEMENT (rapporteur : G. LAURENT-BOURGE).

Le règlement de fonctionnement du service portant notamment sur l'organisation et le coût, est approuvé à l'unanimité.

4) SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS (rapporteur : R. RINALDI).

Par 23 pour et 6 abstentions (Madame GIRARD regrettant le manque de parité), le Conseil Municipal désigne Messieurs RINALDI et ILLY pour représenter la commune auprès du syndicat.

5) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES (rapporteur : M. BORDE).

Les propositions de subvention aux associations culturelles sont adoptées à l'unanimité :

	<u>Fonctionnement 2013</u>	<u>Exceptionnelle 2014</u>
- Action Jeune Théâtre	2 900,00 €	1 000,00 €
- Arc en Ciel	300,00 €	-
- Comité des Fêtes	980,00 €	20 000,00 €
- Femmes Solidaires	2 000,00 €	500,00 €
- Mémoire Vivante de Portes-lès-Valence	900,00 €	9 500,00 €
		7 000 € : fête champêtre 2 500 € : livre sur le rail
- Association Féminine de Travaux Manuels	630,00 €	200,00 €
- Créa passion	290,00 €	-
- Club Ambroise Croizat	1 050,00 €	-
- Chorale Cantavioure	260,00 €	-
- Ecurie Mistral	300,00 €	-

6) SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES.

Elles sont adoptées à l'unanimité.

6.1 - Solidarité avec les Philippines (rapporteur : P. TRAPIER).

Suite au typhon Haiyan survenu aux Philippines et afin de marquer la solidarité de la commune avec les populations durement affectées par cette catastrophe, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 1 000 € au Secours Populaire.

6.2 - AEP Jeunesse et Famille (rapporteur : C. CAMPAGNE).

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les difficultés que rencontre l'association *AEP Jeunesse et Famille* pour l'organisation des séjours à la colonie de Boulc-en-Diois.

La commune est déjà intervenue (en 2010) pour aider à l'acquisition de matériel. Aujourd'hui, elle est sollicitée pour une aide relative à l'acquisition de marabouts pour assurer l'accueil des enfants, une partie des bâtiments n'étant plus en conformité.

Une subvention exceptionnelle de 1 000 € est allouée pour participer à cette acquisition.

6.3 - Thé dansant FNACA (rapporteur : C. CAMPAGNE).

Une subvention de 910 € est attribuée à la FNACA pour aider au financement du thé dansant du 12 novembre 2013.

6.4 – Association *Atout Jeune* (rapporteur A. CHAABI).

Une subvention de 100 € est accordée pour aider un jeune Portoïis à participer au projet *L'europe et moi – L'Irlande*.

6.5 – Jogging Club Portoïis (rapporteur : C. CAMPAGNE).

Il est attribué une subvention de 500 € correspondant au flocage des tee-shirts techniques avec le logo de la ville destinés aux adhérents pour les compétitions, dans le cadre du 8è anniversaire du club en septembre 2014.

7) MODIFICATION TABLEAU DU PERSONNEL (rapporteur : G. LAURENT-BOURGE).

Suite à l'avis favorable du CTP du 6 novembre, les modifications suivantes sont adoptées à l'unanimité :

1. A compter du 1^{er} juillet 2013

Suite à la réussite des sélections professionnelles des agents non titulaires pour l'accès à l'emploi titulaire :

- Création d'un poste d'Animateur principal 2^{ème} classe à temps complet.

2. A compter du 1^{er} janvier 2014

- Création d'un poste d'Educatrice de Jeunes Enfants à temps non complet (30h00 hebdomadaire).
- Suite à réussite à concours, création d'un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) à temps complet et création de 2 postes d'ATSEM à temps non complet (17h30 hebdo).

3. A compter du 1^{er} février 2014

- Création d'un poste d'Adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet.

8) VALENCE AGGLO – DECHETTERIE INTERCOMMUNALE – AVIS SUR AUTORISATION D'EXPLOITER (Rapporteur : R. RINALDI).

Le Conseil Municipal émet un avis favorable par 23 pour et 6 abstentions, Madame GIRARD contestant le caractère obsolète de la déchetterie de Portes. Monsieur RINALDI précise qu'il s'agit à la fois d'une mise aux normes correspondant à l'évolution de la législation sur les déchets et notamment la valorisation et le recyclage, mais aussi une amélioration de l'offre de service sur Portes avec une extension des capacités d'accueil et de l'amplitude horaire.

9) DECISIONS (rapporteur : P. TRAPIER).

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les décisions qu'il a été amené à prendre dans l'exercice de ses délégations :

N° 13/165 : Signature contrat avec *l'Association Gens du Voyage 26/07 (AGDV26/07)* pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage, durant le 4^e trimestre 2013, pour un montant de 3 000 €/mois (pas de TVA).

N° 13/166 : non préemption sur la propriété des Consorts PONE, cadastrée section AN 178, 107 rue Jean Jaurès.

N° 13/167 : Ajout au contrat de surveillance signé avec INITIAL DELTA SECURITE du bâtiment "salle Fernand Léger", équipé d'un système de détection intrusion.

N° 13/168 : Signature avec DELTA SECURITE d'un contrat de location d'un système de surveillance pour la salle Fernand Léger, d'une durée de 21 trimestres, pour un montant trimestriel de 822 €/HT.

N° 13/169 : non préemption sur la propriété de Monsieur Thomas CHARLES, cadastrée sections AD 4 et AD 7, 7 Hameau de Faravel.

N° 13/169' : signature avec la Société GROUPE LEBLANC, d'un contrat de crédit-vente pour décorations de Noël, pour 3 ans, d'un montant annuel de 3 275.15 €/HT.

N° 13/170 : signature d'un marché avec l'entreprise SAPEC, pour les travaux d'étanchéité de toiture du Centre Médico Social et du GAPP, d'un montant de 70 771.02 € HT.

N° 13/171 : signature d'un marché avec PUBLIC IMPRIM, pour l'impression du journal municipal *Portes-info*, pour une période de 24 mois, d'un montant de 2 616.56 € HT par numéro.

N° 13/172 : non préemption sur la propriété de Madame Bernadette PELLET, cadastrée section AS 199 et AS 187, AS 196 et AS 197 (pour 1/9^e indivis), Lotissement au Pré d'Alice, allée de l'Orée du Bois.

N° 13/173 : non préemption sur la propriété de Madame Bernadette PELLET, cadastrée section AS 198 et AS 187, AS 196 et AS 197 (pour 1/9^e indivis), Lotissement au Pré d'Alice, allée de l'Orée du Bois.

N° 13/174 : Signature avec la Société EATON, d'un contrat pour le système de maintenance des onduleurs installés en mairie, au CTM et au centre culturel, d'un montant de 3 700 € HT pour la 1^{ère} année.

N° 13/175 : encaissement d'un chèque de 6 706.81 € de GROUPAMA, pour le sinistre relatif aux dommages portés sur un lampadaire par un véhicule identifié.

N° 13/176 : encaissement d'un chèque de 528.89 € de GROUPAMA, pour le sinistre dégât des eaux dans l'immeuble situé 10 rue Voltaire.

N° 13/179 : non préemption sur la propriété de Monsieur Jean-Claude GERLAND, cadastrée section AT 10, 54 Lotissement les Primevères.

N° 13/180 : non préemption sur la propriété de Monsieur Chaouki SAIDAN et Madame Marianne CHATEAU, cadastrée sections AT 305, 309, 310 et 312, 61 bis rue Descartes.

N° 13/181 : non préemption sur la propriété de la SCI D'APREMONT (Madame Monique PIETRI), cadastrée section AD 117, AD 121, 782 avenue du Présidente Allende.

N° 13/182 : signature d'un marché avec l'association AGDV 26/07 pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage, pour un montant mensuel de 2 500 €, à compter du 1^{er} janvier 2014.